

Direction Générale
des Services

Pôle des Solidarités
Service Etablissements,
Budget et Comptabilité
Mission Tarification,
Contrôle des Etablissements

Sylvain TAGLIONE
TARIFICATEUR
Tél. : 03 84 87 40 26
Mail : staglione@jura.fr

Monsieur le Président

EHPAD « La Résidence du Moulin »
4, rue du du Moulin
39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE

Lons-le-Saunier, le 07 DEC. 2023

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'étude du Compte Administratif et de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ÉRRD) de votre établissement l'EHPAD « La Résidence du Moulin » à Moirans en Montagne, je vous informe que les résultats budgétaires 2021 **sont pour l'hébergement un excédent de 101 294,20 € et un déficit de 10 669,77 € pour la dépendance.**

Ces résultats découlent des calculs suivants :

HÉBERGEMENT	budget prévisionnel (1)	compte administratif proposé (2)	compte administratif retenu (3)	écart	
				(2) / (3)	(1) / (3)
GRUPE 1 Charges courantes	285 000 €	319 536,03 €	319 536,03 €	0 €	34 536 €
GRUPE 2 Frais de personnel	321 378 €	308 477,78 €	308 477,78 €	0 €	-12 900 €
GRUPE 3 Frais de structure	211 000 €	182 210,58 €	182 210,58 €	0 €	-28 789 €
Total des charges brutes	817 378 €	810 224,39 €	810 224,39 €	0 €	-7 154 €
GRUPE 2 Autres pts relatifs à l'exploitation	15 000 €	29 326,49 €	29 326,49 €	0 €	14 326 €
GRUPE 3 Pts fin. et non encaissables	6 557 €	7 108,60 €	7 108,60 €	0 €	552 €
Total des recettes en atténuation	21 557 €	36 435,09 €	36 435,09 €	0 €	14 878 €
recettes de l'accueil de jour	21 306 €	1 171,78 €	1 171,78 €	0 €	-20 134 €
recettes des accueils permanent et temporaire	774 515 €	840 323,57 €	840 323,57 €	0 €	65 809 €
compensation versée par l'ARS	0 €	15 963,86 €	33 588,15 €	17 624 €	33 588 €
total des recettes de tarification	795 821 €	857 459,21 €	875 083,50 €	17 624 €	79 263 €
Total des recettes	817 378 €	893 894,30 €	911 518,59 €	17 624 €	94 141 €
résultat comptable et budgétaire	0 €	83 669,91 €	101 294,20 €	17 624 €	101 294 €

DEPENDANCE	ÉPRD (1)	ÉRRD proposé (2)	ÉRRD retenu (3)	écart	
				(2) / (3)	(1) / (3)
GROUPE 1 Charges courantes	16 000 €	19 651,43 €	19 651,43 €	0 €	3 651 €
GROUPE 2 Frais de personnel	198 180 €	271 908,29 €	271 908,29 €	0 €	73 728 €
GROUPE 3 Frais de structure	581 €	5,53 €	5,53 €	0 €	-575 €
Total des charges brutes	214 761 €	291 565,25 €	291 565,25 €	0 €	76 804 €
GROUPE 2 Autres pts relatifs à l'exploitation	0 €	16 302,64 €	16 302,64 €	0 €	16 303 €
GROUPE 3 Pts fin. et non encaissables	0 €	81,80 €	81,80 €	0 €	82 €
Total des recettes en atténuation	0 €	16 384,44 €	16 384,44 €	0 €	16 384 €
recettes de l'accueil temporaire	0 €	14 489,10 €	14 489,10 €	0 €	14 489 €
recettes de l'accueil de jour	0 €	676,30 €	676,30 €	0 €	676 €
recettes de l'accueil permanent	214 761 €	224 219,03 €	224 219,03 €	0 €	9 458 €
compensation versée par l'ARS	0 €	17 250,86 €	25 126,61 €	7 876 €	25 127 €
total des recettes de tarification	214 761 €	256 635,29 €	264 511,04 €	7 876 €	49 750 €
Total des recettes	214 761 €	273 019,73 €	280 895,48 €	7 876 €	66 134 €
résultat comptable et budgétaire	0 €	-18 545,52 €	-10 669,77 €	7 876 €	-10 670 €

✓ La pandémie a encore eu un impact sur les demandes d'entrée de résident. De plus, l'accueil de jour a été fermé jusqu'en octobre, ainsi seules 47 journées ont été réalisées pour cet accueil.

✓ La restauration est assurée par un prestataire extérieur «Sud Est Restauration». En conséquence, le tableau des effectifs transmis ne mentionne pas d'agent des services généraux. De plus, un employé de la Communauté de Communes intervient pour divers travaux dans l'établissement.

✓ Les résidents ont la possibilité de souscrire à un forfait mensuel de 10 € pour des produits d'hygiène. Une recette correspondante de 4 910 € est ainsi imputée aux produits de tarification.

✓ Le coût lié au SEGUR est compensé par une dotation versée par l'ARS, si celle-ci ne couvre pas intégralement la dépense, seule l'ARS, donc la section soin doit porter le poids de la différence. En effet, le Département et encore moins les résidents n'ont à assumer ces déficits. Ainsi, dans un souci de transparence, il convient d'affecter sur les sections hébergement et dépendance, la recette correspondante à la charge effective afin de ne pas générer de déficit au titre du SEGUR sur ces deux sections. En conséquence, la ventilation de ces crédits que vous proposez est modifiée, au regard des documents que vous avez transmis, notamment votre dernier mail du 29 novembre 2023. Ces crédits étant imputés aux recettes de tarification (groupe 1), celles que vous proposez sont donc majorées de **17 624,29 €** pour l'hébergement et **7 875,75 €** pour la dépendance.

Les affectations des résultats budgétaires :

✓ L'excédent budgétaire de l'hébergement retenu est imputé à l'investissement, à hauteur de 80 000 € notamment pour la rénovation des chambres. Le reliquat de 21 294,20 € est affecté au compte de réserve de compensation, dont le solde est désormais de 124 446,13 €.

✓ Quant au déficit retenu de la dépendance, il est affecté au compte de report à nouveau, dont le solde débiteur est dorénavant de 48 885,77 €.

Les ratios issus de l'ÉRRD :

Ces ratios concernent l'établissement dans sa globalité, soit les trois sections budgétaires. Ils indiquent notamment :

- un taux d'encadrement de 0,63 agent par place des accueils permanent et temporaire,
- les charges de personnel représentent 69 % de l'ensemble des charges brutes globales,
- le coût net à la place de 46 911 €/an (129 €/jour).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Chef de Service Etablissements, Budget, Comptabilité



Christine MAIRE